

*Commune de : ROMANECHE-THORINS*

**COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

de la séance du **25 février 2021** sous la présidence de Monsieur **Jean-Pierre REYNIER**,  
**Adjoint au Maire**

**Présents** : Messieurs Maurice FAVRE, Gérard LORON, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Mesdames Monique DUTRAIVE épouse LENFANT, Patricia FLAMY, Céline MASCHINOT, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Sandrine TITOLO et Marie-France MONNET.

Messieurs Joël BROUTIN, Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON et Thomas PATENÔTRE.

**Excusé** : Monsieur Yannick VACHER

Madame Josette GOMBERT a été nommée secrétaire

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

L'Adjoint au Maire informe l'Assemblée des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

**AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Présentation du projet de création d'une agence postale communale.  
Report du vote à une date ultérieure après étude approfondie du dossier.

**SUBVENTION BUDGET COMMUNE AU CCAS**

Madame Gombert, adjointe au maire, informe l'assemblée des réflexions menées en réunion de CCAS concernant les projets à venir en matière d'action sociale.

Une étude de dossier est en cours pour la mise en place d'un projet de distribution de tickets d'entrées sur les sites touristiques présents sur la commune à destination des habitants. Elle en présente l'estimation financière détaillée pour un besoin de financement à hauteur de 20 000 euros.

Au vu des projets en cours sur le CCAS, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer au CCAS une subvention d'un montant de 20 000€ qui fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2021.

**TRAVAUX ECOLE MATERNELLE 2021 : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX**

Monsieur Maurice Favre, adjoint au maire en charge des bâtiments informe le conseil municipal des travaux retenus par la commission bâtiment concernant le changement des huisseries et l'isolation thermique de l'école maternelle. L'estimation de ces travaux est à ce jour de 190 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents : retient le projet de travaux concernant le changement des huisseries et l'isolation thermique de l'école maternelle, autorise le Maire ou son représentant à engager la procédure de passation du marché à procédure adaptée correspondant à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de cette opération, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés, charge le maire ou son représentant de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Saône et Loire, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoire ruraux ou de la dotation de soutien à l'investissement des collectivités.



### **TRAVAUX DE VOIRIE 2021.**

Monsieur Jean-Pierre REYNIER, adjoint au maire en charge de la voirie communale, informe le conseil municipal des travaux retenus par la commission voirie qui comprendront principalement des aménagements de sécurisation des abords routiers et intersections et la création de cheminement piétonniers. L'estimation de ces travaux est à ce jour de 90 000 euros hors taxe par an soit un total de marché sur 3 ans fixé à 270 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, retient le projet de travaux de voirie tel que présenté ci-dessus pour les années 2021, 2022 et 2023. Autorise le Maire ou son représentant à engager la procédure de passation du marché à procédure adaptée correspondant à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de cette opération, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été prévus dans le cadre de la délibération 01/07/20 autorisant le maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et qu'ils seront par conséquent inscrits au budget primitif 2021.

### **TABLEAU DES EMPLOIS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un poste d'adjoint administratif à 35h et approuve le tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité ainsi modifié.

### **PARTICIPATION AUX CENTRES DE LOISIRS**

Après étude du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents retient, les montants suivants pour la participation aux centres de loisirs au titre de l'exercice 2021 :

- 6 euros par journée pleine
- 3 euros par demi-journée

Par enfant habitant la commune et fréquentant un centre de loisirs.

### **DIVISION FONCIERE « PETITE SIONNIERE »**

Monsieur Jean-Pierre REYNIER, adjoint au maire en charge de la voirie communale informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet d'aménagement sur le secteur du stade de foot.

Après étude sur site des projets futurs d'aménagement il informe l'assemblée que les cessions de terrain suivantes au profit de la commune sont à envisager : parcelle C526 (125m<sup>2</sup>) et parcelle C527 (101m<sup>2</sup>). Une parcelle de terrain en bande étroite serait également à céder par la commune pour une superficie de 220m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées C766p et 835p.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents retient les dispositions suivantes :

- Cession pour partie de la parcelle cadastrée C526 pour 125 m<sup>2</sup> au profit de la commune de Romanèche-Thorins pour un prix de 62.50 euros soit 0.50 euros le m<sup>2</sup>.
- Cession pour partie de la parcelle cadastrée C527 pour 101 m<sup>2</sup> au profit de la commune de Romanèche-Thorins pour un prix de 50.50 euros soit 0.50 euros le m<sup>2</sup>.
- Cession par la commune pour partie des parcelles cadastrées C766p et C835p pour 220m<sup>2</sup> pour un prix de 110 euros soit 0.50 euros le m<sup>2</sup>.

### **AVENANT A LA CONVENTION D'EXPERIMENTATION D'UNE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE ENTRE LA COMMUNE ET LE CDG71**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avenant à la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire avec le centre de gestion de Saône-et-Loire.

### **CONVENTION CADRE AVEC LE CDG71**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention cadre avec le centre de gestion de Saône-et-Loire.

### **SERVICES TECHNIQUES : MISE EN PLACE DES ASTREINTES HIVERNALES**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les astreintes hebdomadaires pour les services techniques de la commune pour une périodicité allant du 15 octobre au 15 mars. L'indemnité d'astreinte correspondante sera prévue au budget 2021.



## **QUESTIONS DIVERSES**

**PLUI** : Le conseil municipal prend connaissance d'une information en provenance de la Préfecture de Saône et Loire : toutes les délibérations intervenues pour le PLUI seront finalement prises en compte et le conseil municipal n'aura pas à redélibérer sur cette question déjà débattue.

**Entretien des biefs** : Le nettoyage du bief de Champ Cornet par les riverains a débuté. Après accord des services de MBA, 400 mètres resteront à la charge de la commune. Pour ce faire un devis a été demandé auprès d'une brigade verte et le montant des travaux est estimé à 2750 euros.

Concernant le broyage des bois, celui-ci pourra être réalisé par les services municipaux. Il pourrait par la suite être mis à disposition des habitants avec une formule de retrait qui reste à définir aux abords de la déchetterie. Une information sera communiquée à la population en ce sens.

**Commission économie & tourisme** : Un courrier est en cours de distribution à destination des entreprises de Romanèche-Thorins concernant le projet de création d'un réseau d'entreprises locales sur la commune. Le conseil municipal sera tenu informé de l'état d'avancement de ce projet.

**Projet d'aménagement du Bourg** : Une nouvelle estimation des services du domaine a été demandée. Un contact a été pris avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement Saône-et-Loire).

**Vente de la parcelle H64** : sur la Maison Blanche concernant l'implantation future de l'étude notariale et de la pharmacie : le dossier est en cours de signature avec l'étude.

**Maison pluridisciplinaire** : Le premier bail a été signé cette semaine. Trois professionnels seront prochainement installés sur la partie paramédicale : Une psychologue, un étio-pathe et un sophrologue. Les projets d'installation sur la partie médicale sont toujours en cours, trois contacts avec des médecins généralistes sont en attente de réponse.

Séance close à 22h55

Pour le Maire empêché,  
Le premier Adjoint,

**Jean-Pierre REYNIER**

